

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1391 17/11/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 novembre 1953

Numéro JO
n° 14 du 01/12/1953

Date du numéro
1 décembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de sept mois, pour en jouir à Paris, est accordé a M. Jardillier (René), président du Tribunal de première instance de Djibouti qui aura accompli à la date du 30 novembre prochain, un séjour Outre-Mer de vingt-huit mois. M. Jardillier rejoindra son lieu de congé par la voie aérienne, groupe II.